

JEUX PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE PÉKIN 2008

ANNEXE « D »

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE L'ATHLÈTE ET ACCEPTATION

Je, _____, soussigné(e), membre enregistré ou athlète enregistré(e) de l'**ASSOCIATION CYCLISTE CANADIENNE** reconnaît par la présente que :

1. J'ai lu et compris les critères de sélection établis par le Comité paralympique canadien (le « CPC »), par l'association cycliste canadienne (l'organisme national de sport ou « ONS »), et par l'union cycliste internationale (la « UCI ») (jointes au présent à titre d'annexe « A », d'annexe « B » et d'annexe « C » – en cas d'incompatibilité ou de conflit entre l'annexe « A » et l'annexe « B » et/ou l'annexe « C », les conditions prévues à l'annexe « A » prévalent) qui seront appliqués à la sélection des athlètes au sein de l'équipe paralympique dans le sport de **cyclisme**, et je les accepte;
2. Je comprends que le droit d'appel d'un(e) athlète en ce qui a trait aux procédures internes de sélection de l'ONS doit être conforme à la section V de l'annexe « B ». Lorsque l'ONS aura soumis au CPC les candidatures finales, un(e) athlète qui n'est pas satisfait(e) d'une décision du comité des Jeux du CPC a le droit d'en appeler de cette décision tel qu'il est énoncé au paragraphe 4 ci-dessous.
3. Je comprends que le Comité international paralympique (CIP) accorde au CPC le droit exclusif de désigner les athlètes qui représenteront le Canada aux Jeux paralympiques d'été. Le comité des Jeux du CPC est responsable de sélectionner l'équipe qui participera aux Jeux paralympiques d'été de 2008, à Pékin, en Chine. Le comité des Jeux demande que toutes les candidatures soumises par un organisme national de sport ou un organisme de sport adapté respectent en tous points les clauses du CIP et du comité d'organisation hôte (BOCOG).
4. Je comprends qu'un(e) athlète qui est nommé(e) par son ONS au comité des Jeux du CPC pour être membre de l'équipe paralympique canadienne de 2008 a le droit d'en appeler de la décision du comité des Jeux du CPC en relation avec sa nomination, à un tribunal nommé par le programme de règlement extrajudiciaire des différends (RED), conformément aux procédures (politique sur les appels du CPC) distribuées à chacun des ONS.

Le _____ jour de _____, 20_____.

Signature de l'athlète

Signature d'un témoin

Nom (caractères d'imprimerie)

Nom (caractères d'imprimerie)